

LA

Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

<i>Tunis-Tunisie</i>	<i>France</i>
Un an Fr. 10	Un an Fr. 12
Six mois 6	Six mois 7
PAYABLES D'AVANCE	

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

14, Rue Es-Sadikia — TUNIS

ANNONCES :

Annonces diverses,..... la ligne	0 40
Réclames.....	0 60
Chronique locale.....	1 50
PAYABLES D'AVANCE	

Prochain Chambardement à la Résidence

Tunis, le 23 Avril 1899

Sarabande Résidentielle

On espérait produire un grand effet sur l'opinion publique par ce voyage résidentiel; et par la magnificence des réceptions, et par la fausseté des détails, on laissait supposer que le Résident était partout acclamé par la Colonie française.

Les feuilles et l'Agence officieuses sont complaisamment tombées dans ce coup de puffisme et elles n'ont pas manqué de nous représenter M. Millet comme accomplissant une véritable tournée triomphale dans la Régence.

N'en déplaise aux officieux et aux résidentiels, tout cela a été pure comédie.

De toutes ces ovations, de toutes ces réceptions et de ces acclamations enthousiastes, ils sont obligés d'en rapporter.

L'Officieux, et la non moins complaisante Havas doivent reconnaître que partout la population indigène seulement s'empressait autour de la caravane.

Mais de l'enthousiasme de la Colonie française, on ne parle que vaguement pour certaines villes.

Dans les grandes villes de la Régence, à Sousse, à Sfax, à Gabès, au Kef, c'est spontanément que les ovations ont été faites sur le parcours du cortège.

Ainsi s'exprime cette bonne Havas.

Elle reconnaît donc que dans les autres villes telles que Kairouan, Souk-el-Arba, etc... la spontanéité n'a pas existée, que l'accueil chaleureux dont on parlait était tout de commande.

La joie, par ordre, est bien triste. L'enthousiasme commandé est bien froid.

Quant aux grandes fêtes données par ordre des caïds, nous savons tous en Tunisie, que, si elles sont la joie des contrôleurs, des caïds et de quelques chefs arabes, elles sont loin de satisfaire les pauvres pressurés chez qui on réquisitionne tous les frais des diffas, réjouissances, etc... et si les danseurs sont contents ceux qui sont obligés de payer les violons ne le sont guère.

Quoiqu'on ait voulu laisser supposer que la Colonie française de Kairouan avait oublié les injures de M. Millet, la réception dans la ville sainte n'a pas eu cet élan qu'on a d'abord prétendu.

Malgré toutes les instances, toutes les menaces du sieur Bonyac, encore contrôleur civil, on n'avait pu constituer un comité d'organisation des fêtes en l'honneur du roi René; et c'est dans ces conditions qu'on a mis en avant pour la triste besogne de souhaiter la bienvenue au Résident Millet. M. Saurmagne, qui, inconsciemment, — nous

voulons bien le croire — a accepté de lire le tissu de platitudes que l'on connaît et dont parle notre correspondant de Kairouan.

Au Kef, il a fallu qu'on trouve cette vieille baderne, cette basane usée qui préside aux destinées municipales pour avoir le doux cynisme de présenter M. Guiraud comme l'élu de la Colonie. Quant aux paroles prononcées par M. René, nous ne dirons qu'une chose, c'est qu'elles sont dignes d'un René quelconque ne fut-il pas même Millet.

Mais de cette sarabande caravanesque, de toutes ces tournées — sur le zinc — que le Résident s'est fait offrir et payer par les caïds et les contrôleurs, nous sommes heureux.

Le mouvement d'indignation qu'ont soulevé les paroles d'excuse qu'on a voulu mettre dans la bouche de la Colonie Kairouanaise, l'écœurement qui a accueilli celles prononcées au Kef et ailleurs, nous ont montré que toutes les carnavalades, toutes les fantasias, toutes les danses pantagruéliques, ne feront pas monter d'un degré l'estime et la sympathie des Français pour ce sinistre administrateur dont toutes les capacités, toutes les aptitudes consistent à se faire faire, par ordre, avec menaces, des réceptions plus ou moins enthousiastes.

Malgré toutes ses fanfaronades, malgré toute son inconscience, le cornac congressiste a parfaitement compris que la Colonie française de Tunis ne se laisserait certainement pas conduire aussi facilement que les Arabes de l'intérieur, et sa rentrée, à la Maison de France, s'est opérée subrepticement, comme les chacals dans leur terrier.

La preuve est faite aujourd'hui que la Colonie ne veut plus ce Résident qui s'est dressé insolent contre elle, et qu'il n'a plus qualité pour parler et agir au nom de la France.

C. VÉRAX.

Ainsi que nous l'avons annoncé M. Millet va partir pour Paris pour affaires le concernant. Il a, du reste, en même temps que nous, annoncé à Kairouan et à Sousse son voyage en France.

Et dans six jours, si rien ne paraît au Journal Officiel Tunisien, l'impôt du timbre vous sera appliqué comme à de bons bougres malgré notre opposition, malgré nos clamours, malgré les votes des électeurs consulaires et agricoles qui se sont prononcés contre l'application de tous impôts nouveaux.

Ah! combien est beau le régime despotique sous lequel nous vivons en Tunisie! Nous sommes devenus plus esclaves que les serfs d'autrefois, même après vingt cinq années de république.

Plaisirs de Résident !

Sous ce titre, la Libre Parole a demandé, ces jours derniers, à M. Bourgeois, président du Conseil des Minis-

tres et Ministre des Affaires étrangères, ce qu'il pensait de cet exquis représentant de la France en Tunisie qui a eu le front d'insérer une double pendaison au Bardo dans le programme des fêtes offertes en l'honneur des congressistes.

Nous ne savons ce qu'aura bien pu répondre l'honorable M. Bourgeois à notre confrère parisien, mais il faut avouer qu'il faut avoir le cerveau sérieusement malade pour avoir songé à offrir pareille réjouissance aux congressistes.

Cette idée baroque n'a pu germer que dans la tête d'un homme qui a un cafard dans la boîte crânienne, ce qui n'est pas rassurant pour nous.

Nous espérons que M. Bourgeois, s'il n'est pas démissionnaire demain, aura bien nous débarrasser d'un homme aussi dangereux pour nos intérêts.

Il n'y a pas deux mois que M. Bourde a quitté son poste à Tananarive et déjà, par sa faute, la corde serait plus que tendue entre le Résident Général Laroche et lui.

Il paraît très bien se faire que l'émigré et collaborateur perdu par M. Millet fut obligé de boucler ses malles et de rentrer en France avant d'avoir pu seulement faire quelques légères économies.

Aberration Mentale

La Dépêche Algérienne nous apprend que les journalistes de la Métropole qui ont fait partie de la caravane des congressistes de Carthage, visitant la régence tunisienne, sous la conduite de M. Millet, se plaisent à mettre en parallèle la Colonie Algérienne et la Tunisie. D'après eux, la supériorité reviendrait à cette dernière, d'abord d'une part à l'excellent choix du personnel...

Si nos confrères de la Métropole ont réellement proclamé que la supériorité des résultats obtenus en Tunisie provenaient de l'excellent choix du personnel, ils ont parié comme des ânes, de gens qu'ils ne connaissent pas.

Vient nous dire que le choix d'un Chenel, d'un Bonyac, d'un de Dianous, d'un Noom, d'un Konri et nombre d'autres, sans oublier l'illustre Millet, est excellent, c'est là de l'aberration mentale ou nous ne nous y connaissons pas.

Que la reconnaissance du ventre fait souvent dire d'absurdités dont on ne pense généralement pas, le premier mot!

Il ne faudrait pas que l'illustre quidam qui trône en pacha à la Résidence — pour pas longtemps encore, la Colonie l'espère bien — se fit des illusions sur l'effet produit par lui sur les membres de la caravane d'où il vient de se faire le cornac, aussi peu agréable que convenable tout juste ce qu'il faut pour ne pas friser l'impolitesse.

Nous avons recueilli de la bouche de l'un d'eux, l'impression générale produite par M. Millet sur eux et surtout sur nos confrères.

« Le Résident s'est trompé, nous a dit l'un d'eux, s'il a cru que nous n'avions pas deviné du premier coup son jeu. Il a pensé, en nous

invitant, que nous pourrions le servir en publiant des articles élogieux sur son compte dans les journaux auxquels nous sommes attachés. Jamais les uns et les autres, à part une ou deux exceptions, nous ne nous prêterons à cela car, à travers les vicissitudes de commande nous avons parfaitement compris combien la situation était tendue entre le Résident et la Colonie française... son déplacement est nécessaire. »

« Une question de convenance ne nous en fera pas dire de mal mais nous n'en dirons pas de bien. »

Odieuse Exploitation

Nous avons dit un mot, dans notre dernier numéro, de la situation plus que malheureuse, faite à Tunis, aux agents de police qui débutent et les tracasseries dont ils sont l'objet de la part du central Robert.

Entre plusieurs lettres de remerciements qui nous ont été adressées, nous ne voulons en reproduire qu'une seule pour l'édification du public.

On y verra que la police, d'accord avec la municipalité qui en partage l'illécite produit, se livre à une véritable spéculation, non seulement de ces pauvres agents, mais aussi du public.

Vous ne serez sans doute pas surpris de recevoir cette lettre; elle ne sera peut-être pas la seule, j'espère, pour vous remercier, de vos justes paroles, en notre faveur, agents de police.

Ce que vous signalez dans votre journal est exact; ce n'est qu'une petite, bien petite partie des faits et misères qui nous sont faites journellement; sans doute, vous le savez déjà, on vient d'inventer un nouveau sujet de punition pour nous. Quiconque, dorénavant, n'aura pas dressé 8 contraventions dans le mois, sera mal noté et puni d'un franc d'amende!!!

Je crois que vous ne connaissez pas à fond tous les bons motifs pour nous punir et le moindre est puni rigoureusement. Ainsi, dernièrement, un de mes camarades a été puni de cinq francs d'amende pour ce motif invraisemblable: on a un livret indicateur de rues pour 2 ou 3 agents; on se le prête réciproquement et souvent au brigadier qui le laisse au poste; quel quefois, un de ces livrets se perd au poste; eh! bien, on a infligé 5 francs d'amende à mon camarade pour ce fait. Supposons encore que ce soit sa faute, pourquoi infliger 5 francs de retenue pour un livret qui vaut 1 f. 50 tout au plus. C'est souvent par 3 et 5 francs que l'on est puni pour des riens et c'est à 95 francs par mois que l'on débute. Il y a plusieurs agents qui ont 20 mois et même 2 ans de service et qui ne sont pas à 405 francs parce qu'ils ont des punitions; mais il paraît que le produit passe la moitié à la municipalité et le reste est partagé annuellement entre les agents, brigadiers, sous-inspecteurs, inspecteurs et commissaires, chacun en touche suivant son grade; dans tous les cas, nos chefs ont intérêt à nous punir puisqu'ils partagent notre argent.

Vous disiez, M. Lacroix, que les petits services payés, nous étaient supprimés; mais nous ne touchons jamais rien; les agents perçoivent 3 et 5 francs pour le théâtre et concerts, et les brigadiers 6 francs; je ne sais combien pour les sous-inspecteurs, et cet argent est remis à la municipalité, dit-on.

En tout cas, ce qu'on nous partage annuellement n'est pas la dixième partie du service payé.

Savez-vous combien nous avons touché cette année? 26 ou 28 francs par agent, un peu plus pour les brigadiers, le gros lot, pour nos chefs.

Ce qu'il y a de plus fort, c'est lorsqu'on fait une arrestation de contrainte par corps, on a droit à une gratification de 4 francs qu'on ne

touche pas ; et l'on signe un livre sur lequel est inscrit : reçu.

Au nom de tous mes camarades, M. Lacroix, nous vous remercions et vous prions d'agréer les salutations empressées de vos serveurs tout dévoués.

Nous pourrions nous abstenir de tout commentaire, mais nous voulons et tenons à faire remarquer que chaque agent, sous peine d'être mal noté et puni d'un franc d'amende, doit dresser dans le mois huit contraventions dont la municipalité perçoit, croyons-nous, le 75% ; que ces pauvres agents sont exploités d'une manière que nous ne voulons pas qualifier et c'est sans doute la raison pour laquelle le service n'est pas fait comme il devrait l'être.

Mais peut-on vraiment attendre un excellent service d'un homme qui gagne tout juste pour ne pas mourir de faim et à qui l'on a l'audace d'infliger des trois et cinq francs d'amende lui enlevant ainsi le pain de la bouche pour des infractions, méritant tout au plus une légère reprimande ?

Nous avions cru, à un moment, que M. Robert serait à la hauteur de sa tâche et doterait Tunis d'une police hors ligne : il y a longtemps que nous sommes fixés sur l'incapacité et l'honnêteté du successeur de M. Balossy. EM. L.

Il paraît qu'au départ de Tunis pour son excursion dans l'intérieur M. Millet était simplement vêtu d'habits civils, mais qu'en cours de route entre La Manouba et Bêja il les aurait troqués pour endosser la superbe uniforme, copié sur celui du dompteur Masserini, que tout le monde connaît bien.

Pauvre homme, la folie des grandeurs le conduira jusqu'à Charenton.

Victoire à la Pyrrhus

Pour que des gens qui prétendent se faire passer pour des hommes sérieux, sentent le besoin de tirer une conclusion en leur faveur des élections du 19 avril, il faut vraiment qu'ils aient besoin de relever leur prestige auprès de leur maître.

En effet, les élections du Syndicat général obligatoire des viticulteurs tunisiens pour la défense contre le phylloxera n'ont jamais eu une signification politique, pour la seule raison que tous les viticulteurs tunisiens qu'ils soient français, indigènes ou étrangers, font, bon gré, mal gré, partie du Syndicat et, de ce fait, sont électeurs. Les arabes, propriétaires désignés en Tunisie, se comptent par centaines, ce sont donc autant d'électeurs qui déposent leur bulletin de vote, dans une urne, parce que on lui dit qu'il faut le mettre là, mais on conviendra que ces paisibles musulmans qui ne comprennent que peu de choses ou rien du tout à nos mœurs électorales, seraient tout surpris, si on leur disait qu'ils viennent de battre à plate couture la colonie indépendante.

En outre, dans un but que nous approuvons, d'ailleurs, il est attribué à chaque électeur autant de voix qu'il possède cinq hectares de vignes, de sorte que, les trois propriétaires des domaines, Crété, Potin, Schiuggi, qui représentent environ 1.200 hectares de vignes, ont droit à 240 voix, voilà donc trois électeurs qui équivalent à deux cent cinquante votes. À côté de ces gros propriétaires, il y en a de moindre importance, mais, ceux à qui la loi accorde de dix à trente voix, sont très nombreux, il est donc aisé de concevoir qu'un collège électoral constitué tel que l'est celui du « Syndicat obligatoire » ne peut, en aucun cas, prétendre à faire des élections, ayant une signification politique, il n'a pour but que d'élire des membres pour appliquer les règlements d'ordre entièrement administratifs.

Le bon sens se refuse donc à ajouter aux élections du « Syndicat » l'importance politique que le comité du Résident voudrait lui attribuer.

D'ailleurs, le « Syndicat des Viticulteurs » n'est pas autre chose qu'une sorte d'administration, composée d'éléments indépendants, il est vrai, mais s'administrant sous la tutelle de l'Etat, cette tutelle s'imposant par le fait, que, dans le cas où le phylloxera occasionnerait des désastres, l'Etat aurait à sa charge la plus grosse part d'indemnité à payer aux propriétaires qui auraient leurs vignobles ravagés par le fléau.

Le Résident, lui même, ne comprend pas autrement le « Syndicat des Viticulteurs » puisqu'il ne juge pas utile que le bureau du Syndicat assiste aux délibérations de la Conférence Consultative, sa présence n'étant, en effet, d'aucune utilité à la vitalité politique de la Régence.

Or, s'il y a des élections qui ne passionnent pas l'opinion publique, c'est, assu-

rément, les élections du « Syndicat obligatoire », aussi bien la colonie ne suit ces élections que d'un air distrait, tandis qu'elle donne une importance considérable aux élections des membres des Chambres de Commerce et d'Agriculture, parce que ces compagnies sont appelées à donner au pays une orientation politique.

Cela n'a pas empêché le comité des puritains de profiter de cette acclimée pour chanter d'une voix nazillarde un trémolo d'allégresse.

Ce singulier comité, qui s'actionne à la résidence, est tellement habitué à se couvrir de vestes, qu'une victoire à la Pyrrhus le couvre de gloire et de... ridicule. Pauvres gens !

Absolument authentique

Lors de l'arrivée à Souss, par le Decauville de Kairouan de la caravane conduite par M. le cicérone Millet, celui-ci, revêtu de son costume de dompteur, galopait seul à cheval devant le wagon plateforme.

D'un groupe d'indigènes, une voix s'éleva : — Faut-il, s'écrie l'un deux, stupéfait en reconnaissant le Résident Millet, qu'il y ait des personnages d'importance dans cette voiture, pour que l'Ouzir et França leur serve de chaouch !

Prochain Chambardement A LA RÉSIDENCE

La présence à Tunis des agents du quai d'Orsay n'est plus qu'une question de mois, peut-être même de semaines.

Depuis le Résident général jusqu'au plus petit élève-consul tous nous quitteront pour d'autres rives, ce sera un véritable chambardement.

Nous sommes informés que lors de la discussion du budget des affaires étrangères, un député du groupe-radical-socialiste demandera, par voie d'amendement, la suppression de la sous-direction des protectorats — du protectorat tunisien serait mieux dit puisqu'il n'y a plus que celui-ci — au ministère des affaires étrangères dont le titulaire est actuellement M. Larrouy, ancien résident général à Madagascar et le rattachement de la Tunisie ainsi toutes les colonies et pays de protectorat.

Devant l'économie qui découlera de ce rattachement pour les finances de la métropole par suite de la suppression de la sous-direction des protectorats dont n'fera ressortir l'inutilité nul doute que nos honorables ne votent comme un seul homme la proposition qui sera faite alors même que M. Millet irait au parlement défendre ses cent mille francs compromis, comme il l'a, paraît-il, demandé au président de la République, au cours d'une entrevue avec lui.

Mais lorsque le moment sera venu, nous ferons parvenir à quelques députés de nos amis une note pour les mettre au courant du mobile qui guidera le résident Millet à prendre la parole, si toutefois on la lui accorde, sur le transfert de la Tunisie du ministère des affaires étrangères à celui des Colonies.

Et les députés, édifiés, feront, sans nul doute, à ce défenseur de ses gros émoluments une conduite qui aura certaine ressemblance avec celle de Grenoble.

25.000 FR. DE CHAMPAGNE !!!

On s'est bien gardé, en haut lieu, de démentir l'information que nous avons donnée relativement aux 5000 bouteilles de Champagne achetées à nos frais pour les besoins de la caravane de M. Millet.

Nous étions, d'ailleurs, très au-dessous de la vérité, et le cousin du résident qui a livré cette jolie commande doit trouver que la Tunisie n'est pas un pays à dédaigner : M. Millet, en répandant sa marque en tous les coins de la Régence, n'est-il pas pour lui un placier incomparable ?

Toutefois, si l'on ne nous a pas démentis, on s'est fortement ému à la Résidence, et les plus fins limiers de la sûreté ont été plusieurs jours en mouvement pour rechercher l'origine de cette fâcheuse indiscretion.

De belles révélations, ne sont-elles pas un danger pour la dynastie millétiste, bien autrement urgent à prévenir que les attentats contre les personnes et les propriétés qui se commettent chaque jour à nos portes ?

On nous affirme que la toquade ré-

sidentielle ne coûtera pas moins de cent mille francs à notre budget.

Qu'importe ! Si les quinze ou vingt reporters et véhiculés et garés par Sidi René ont assez la reconnaissance du centre pour le payer en réclames, et le bombarder grand homme. L'ampytrion ne cherche pas autre chose : comme aux cabotins, il lui faut une bonne presse, et il la soigne..... sur notre dos !

Alas, poor Millet !

LA

Vérité sur la Réception DE KAIROUAN

Il y a deux ans, à l'instigation de Messieurs Henry contrôleur civil et Liatard, les français de Kairouan, à quelques exceptions près, avaient signé une pétition demandant l'expulsion (1) de M. Saumagne de la contrée, pour des motifs que nous ne voulons rappeler ici, mais qui, comme on le pense, n'auraient jamais pu faire prévoir que ledit M. Saumagne serait un jour le porte-parole de cette même Colonie.

Notre étonnement fut grand à la lecture du discours reproduit par la *Dépêche Tunisienne* et nous avons voulu en avoir le cœur net.

Voilà ce que nous écrit notre correspondant :

Le Contrôleur civil de Kairouan M. Bouyac réunissait, il y a quelques semaines, les colons français de Kairouan à l'effet de nommer un comité pour organiser la réception qui serait faite au Ministre, mais le mécontentement entretenu ici par M. Bouyac se manifesta et chacun refusa de faire partie dudit Comité. M. Millet, le contrôleur, convoqua alors tous les français y compris les fonctionnaires, avec cet appoint, il réussit à former une commission dont le conducteur des Ponts et Chaussées fut nommé Président. Dans une seconde réunion, il fut convenu à la demande d'une des personnes présentes que le discours que prononcerait le Président ne contiendrait que des phrases de bienvenue à l'égard du Résident et de ses invités et ne ferait aucune allusion à la situation politique locale.

Cette décision ne fit pas l'affaire de quelques personnes qui éprouvaient le besoin de faire des bassesses vis-à-vis du Ministre dans l'espoir, sans doute, d'apporter quelques soulagements à leurs affaires personnelles.

Elles s'écrièrent que ce n'était pas avec du vinaigre que l'on attrapait les mouches, que pour quelques platitudes que l'on serait obligé de débiter ou à mourir pas et l'on obtiendrait tout ce que l'on désirerait (lisez, ce qu'elles désiraient). La majorité de la Colonie ne fut pas de cet avis et après un échange de paroles assez vives, nos trois compères, car ils étaient trois, durent renoncer à leurs arguments et se retirer à la queue basse. Le lendemain, ils revenaient à la charge, provoquaient une nouvelle réunion faisant circuler une liste de convocation qui ne comprenait pas les colons hostiles à leur projet, et qui ne fut présentée qu'à ceux qui paraissaient devoir y adhérer.

Quatorze personnes (lisez bien quatorze) se rendirent à la réunion, parmi elles les trois promoteurs, un exclu et trois absolument hostiles. MM. Liatard, Dupoux et Saumagne forment bureau, le dernier lit un discours qu'il a rédigé à l'avance.

On ne fit guère attention au discours, mais on exigea que ce fut M. Saumagne qui le lut lui-même au Ministre.

On se moquait agréablement de M. Liatard l'expulseur qui, déjà sous le coup d'un échec non pressenti par lui aux dernières élections en éprouvait un second ce jour-là en se voyant éclipsé par son expulsé. On laissait entendre que M. Saumagne seul était capable de débiter son discours.

On sortit en riant de la figure penaude des trois amis et on estima que la petite leçon leur servirait et qu'ils resteraient tranquilles. Hélas ! il n'en fut rien. Le ministre écœuré dut écouter le discours et y répondre, on allait se séparer lorsque M. Saumagne se mit à faire à l'étonnement général et dans des termes d'une bassesse révoltante l'apologie du contrôleur Bouyac.

Un colon, M. Magnan, qui n'était venu que par déférence pour le ministre, prit la parole, disant qu'il protestait et contre le discours précédent et contre les paroles qui venaient d'être prononcées, il ne reconnaissait d'ailleurs à M. Saumagne aucun droit, aucun mandat pour parler au nom de la Colonie, il déclara que M. Bouyac n'avait jamais rempli ses devoirs de Contrôleur vis-à-vis de la Colonie, parmi laquelle il avait semé la discorde ; il s'occupait plus de faire espionner les faits et gestes des colons par l'inspecteur de police Ladvoat que d'essayer de les aider et de les soutenir. Il leur promettait, par devant son appui, par derrière, il les écrasait, chacun connaissait certaine lettre de recommandation qu'il remettait lui-même à une personne de la ville pour un fonctionnaire de Tunis et qui ne renfermait que des accusations calomnieuses contre le soi-disant recommandé.

M. Magnan affirma à M. Millet que, à Kairouan, tout le monde était plutôt résidentiel, que personne ne pouvait avoir intérêt à ne pas l'être, mais que généralement on estimait que le Ministre était mal renseigné.

Si la Colonie était scindée en deux camps c'était la faute du Contrôleur, qui manquait de tact, de doigté vis à vis d'elle ; les intérêts, les besoins étaient les mêmes, la différence était dans les moyens que les uns et les autres préconisaient pour la réalisation de leurs vœux ; dans sa pensée, les personnes qui s'étaient jointes à M. Saumagne étaient honnêtes,

et n'avaient obéi qu'à une absolue nécessité, croyant fermement que le Ministre aimerait mieux entendre des louanges inopportunes que la vérité, et espérant ainsi sauver une situation précaire.

M. le Ministre qui devait savoir absolument à quoi s'en tenir sur les diverses personnes présentes reconnaissait le bien-fondé de ces assertions et n'approuverait pas une pareille manière de voir, désobligeante pour lui-même. M. Magnan fit observer que les administrations du Protectorat ne soutenaient pas du tout les Français, et que certaines entamaient avec eux, malgré des droits incontestables, des procès, alors que par contre, elles recommandaient à leurs agents, à ceux des Domaines particulièrement, de n'avoir jamais de difficultés avec les indigènes, de régler à l'amiable celles qui pourraient surgir en se montrant le plus large possible dans les arrangements qu'ils prendraient.

M. Minot et plusieurs personnes déclarèrent être de l'avis de M. Magnan.

M. Millet répondit, faisant comprendre ce qu'il ne pouvait dire, il promit de s'occuper tout spécialement de Kairouan (1).

La Colonie se retira, et à la sortie M. Magnan fut remercié d'avoir sauvé l'honneur de la Colonie et provoqué de la part du Résident Général, des explications.

Kairouan a fait une grande impression sur les touristes, la ville était bien décorée, la fête bien ordonnée, le coup d'œil était féérique. On a remarqué comme d'habitude l'absence des colons parmi les invités du consulat de France.

Que les Kairouanais soient persuadés que la Colonie de Tunis a été péniblement surprise de leur changement à l'égard du déséquilibré Résident dont le dernier exploit contre ses administrés n'a pas quinze jours de date et va recevoir son application le 1^{er} mai.

M. Millet ne méritait ni souhaits de bienvenue, ni éloges mais simplement une réception dédaigneuse et des pommes cuites après ce qu'il leur avait précédemment fait.

(1) Comptez sur les promesses du Millet et bavez de l'eau, mes amis, vous attendrez longtemps sous l'orme.

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX

ROYAL CHAMPAGNE nec plus ultra

GRAND CAFÉ DE TUNIS

SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE

Le mouvement que nous avons annoncé, voilà près de deux mois, dans le personnel judiciaire de notre tribunal, vient de paraître au *Journal Officiel*.

Malgré l'opposition acharnée de M. Fabry, qui va bientôt plier bagages pour des lieux plus élevés, M. Dubois est nommé vice-président, M. Froppo, juge d'instruction et M. Vial, substitut.

Nous regrettons de ne pas avoir vu, comme nous en avions été informés, le nom de M. Peaudecerf pour le poste de substitut, mais ce qui est différé ne se fera pas longtemps attendre.

Dans quelques mois un deuxième poste de substitut sera créé et c'est M. Peaudecerf qui en bénéficiera.

Lait condensé non sucré

(Voir aux annonces)

Messieurs Guignard et Pédebidou, députés ; Kaine, ingénieur en chef du contrôle des chemins de fer ; Devise, chef du Cabinet du président de la Chambre des députés ; Tissier, chef de Cabinet de M. Combes, ministre de l'Instruction Publique sont arrivés lundi à Tunis, par le train venant d'Algérie.

Ces messieurs ne devaient faire qu'un très court séjour en notre ville.

À l'occasion des courses qui auront lieu à Tunis le 3 mai prochain, la Compagnie des Chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements fera délivrer dans toutes les stations de son réseau, à destination de Tunis, des billets d'aller et retour portant réduction de quarante pour cent sur les prix du tarif général en 2^e et 3^e classes.

Bière de Norwège (voir aux annonces)

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage d'un de nos sympathiques magistrats, M. le juge Watrin, avec une de nos plus aimables et charmantes concitoyennes.

Dernièrement un agent de police recevait en pleine poitrine une décharge de fusil d'un Sicilien qui venait de faire un mauvais coup.

Cet agent était accompagné d'un autre agent qui, au lieu de prêter main forte à son collègue, au besoin en se servant du revolver dont il était armé, s'est contenté de siffler pour appeler du secours.

Nous proposons une augmentation de classe pour l'acte de courage vraiment méritoire dont a fait preuve l'agent sif-

MONTRES REMONTOIRS
Or, argent et nickel
tous systèmes
Réparations Garanties

MAISON FRANÇAISE
Horlogerie-Bijouterie
A. PORTAIL, 4, rue Al-Djazira. — TUNIS

CHAINES
Or, argent, etc., etc.
ASSORTIMENT POUR MARIAGES
Réparations Garanties

leur en laissant échapper le meurtrier de son camarade.

GRAND CAFÉ GLACIER
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS

M. Balossy, notre ex-commissaire central est nommé surveillant général de la marine à Toulon.

Cette nomination a été bien accueillie dans ce port militaire où M. Balossy compte de nombreux amis, car il a servi pendant quinze ans dans les équipages de la flotte.

Messieurs les sociétaires pour la Défense et le Développement du Commerce et de l'Industrie en Tunisie sont avisés que l'assemblée générale trimestrielle, primitivement fixée le 25 avril, aura lieu ce soir à huit heures du soir, au siège de la Société.

Folies-Bergère

Vu le succès de Mlle Lucile Wraïm, M. Galano a engagé l'étoile parisienne pour quelques représentations.

LES MEPHISTOS dont le succès ne fait qu'augmenter nous restent encore quelques jours. Remercions la direction.

Incessamment, débuts sensationnels d'une grande attraction parisienne des Folies-Bergère de Paris.

DERNIÈRE HEURE

Le Ministère Bourgeois a donné, hier, sa démission.

Nous regrettons vivement la retraite de ce Ministère radical.

A la Ville de Paris

Grands Magasins de Nouveautés
8, Rue de l'Eglise. — TUNIS

Arrivage d'un choix considérable des dernières nouveautés parues en soieries, lainages, grenadines, chapeaux, collets, ombrelles, etc. Une coupeuse des premières maisons de Paris est attachée au magasin.

Prix très modérés

Grand Café du Commerce

AVENUE DE FRANCE
PIERRE DURAND, SUCCESSION

Spécialité de Bières Françaises
de MAXEVILLE (Meurthe-et-Moselle)
BIÈRE BRUNE
TOUTES LIQUEURS DE MARQUES

HOTEL CAILLODS

Place de la Gare Française. — TUNIS
Cuisine Recommandée

Cet établissement se recommande à MM. les Voyageurs, Touristes et Négociants par son confort, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.

Prix Modérés

LES BIÈRES DE NORVÈGE

sont supérieures et meilleur marché que toutes les autres bières en bouteilles.

Se vendent dans les premiers cafés, hôtels et épiceries.

Agents:

FION Frères, 12, rue Essadikia

CONFISERIE-PÂTISSERIE

Seule Maison Française de
A. BOURRELY
TUNIS — 24, Avenue de France, 24 — TUNIS
SPÉCIALITÉ DE DATTES FARCIES
Grand Choix d'Articles
POUR
MARIAGES, BAPTÊMES, etc.
Colis Postaux

AU FLAMANT ROSE

M. BLANC, Naturaliste
Rue Al-Djazira 6 (en face l'Hôtel de Paris) TUNIS
PELLETERIE ET PLUMES
NATURALISATION et TANNAGE
Préparation, Vente et Achat
DE TOUTES SORTES D'ANIMAUX
Oiseaux naturalisés et brûts pour Modes

"L'Afrique Française"

Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurance à primes fixes contre l'incendie et les accidents
Capital: 1.000.000
SIÈGE SOCIAL: Boulevard de la République, 23
ALGER

Incendie, propriété immobilière. — Récoltes sur pied en gerbes et en meules. — Accidents. Collectives pour chantiers, travaux agricoles, secours-pompiers. — Individuelles, chevaux et voitures. — Bris de glaces.

S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perruca, agent général à Sousse.

Denrées Coloniales
Epicerie de la Régence

Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages
CONSERVES, SALAISONS

Liqueurs des 1^{res} marques
ATHANASIOU & C^{ie}
12, Rue d'Italie — TUNIS

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparés au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées. Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.
Se défier des contrefaçons
DÉPOT: à la Pharmacie E. NÉE

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)
Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis. Charpentes et ponts en fer et en acier.
La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les litages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.
Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.
Agent pour la Tunisie: J. FORTI
TUNIS, — 14, Rue des Glacières — TUNIS

AU BON MARCHÉ

28 Rue d'Italie — Tunis
La maison connue jusqu'à ce jour sous le nom de Nations Unies vient de procéder à des agrandissements et créer un 2^e magasin on était tout dernièrement le Nouveau Paris le quel sera exclusivement consacré à la vente des articles de ménage en fer battu et émaillé du Comptoir de l'Est; vannerie, brosse-rie, lampisterie, coutellerie, couverts, toile cr-ée, divers et articles de Paris
Le 1^{er} Magasin reste ce qu'il était avant, avec ses approvisionnements de faïence, porcelaine verrierie, poterie à feu et grès bleu d'Alsace pour les salaisons et les conserves. Nous avons aussi les grands vas es à fleurs verts pour vés tibules, squares.

A l'occasion de l'ouverture, il sera soldé des articles émaillés un peu défraîchis, à moitié prix; des verres à pied à 1 50 la douzaine, des sottcoupes de porcelaine à un sou et des tasses à 2 sous.

BOIS DU NORD

Madriers, Planchettes, Chevrons, Linteaux à toitures Lattes à plafond
BAPTISTIN BRÉMOND
SCIERIE MÉCANIQUE. — MENUISERIE ET CHARPENTE
Avenue de la Marine, 1-2-3 et Rue de Belfort. — TUNIS

Au Cadran Universel Charles Kloth. — Riche assortiment en horlogerie, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie pour étrennes et cadeaux de nocces.
MONTRES RÉGULADOR

LIBRAIRIE PARISIENNE

Avenue de France (sous les arcades)
ABONNEMENT A LA LECTURE
10 Cent. par jour
DERNIÈRE NOUVEAUTÉ
"VERS L'ORIENT"
Notes de voyage
Par ROBERT de FLERS

Quincaillerie Martz & Chaudron

ELLET & AZERM, Successeurs
AVENUE DE LA MARINE, TUNIS
— 0 —
Spécialité de Tuyaux caoutchouc avec et sans spirales fer, pour caves et arrosage
Tuyaux à gaz — Caoutchoucs en feuilles pour
Clapets et Joints à vapeur
Cordes et Cartons d'Amiante
PRIX TRÈS RÉDUITS

AVIS

Pour avoir des médicaments bien préparés et bon marché, s'adresser à la Pharmacie du Croissant
16, Rue d'Espagne — TUNIS
GRAND RABAIS. — LARROUYAT, PHARMACIEN
Epôt de la Maison Charrais, de Marseille, Chimie médicale contre le diabète.

MATÉRIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL
Chemins de fer portatif Decauville

DEMANDEZ

LES

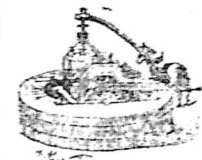
CATALOGUES



FABRIQUE DE NORIAS
de tous Systèmes

Aristide ALLIEZ

CONSTRUCTEUR NORIERS S.G.D.G.
- MUSTAPHA ALGER -
Maison fondée en 1859
101492 1019. 1^{er} prix dans l'Exposition



Charrues, herses, scarificateurs, faucheuses, moissonneuses-lieuse, locomobiles, batteuses, etc.

Raymond VALENS., ingénieur civil, Tunis

Prochainement

OUVERTURE DE LA

BRASSERIE DU PHÉNIX

TUNIS. — Rue Amilcar et Rue Annibal. — TUNIS

Choucroute garantie et Plats du jour

MACHERET, PROPRIÉTAIRE

Boulangerie Viennoise
S. Boulevard de Paris
Ferdinand HEINRICH
SPÉCIALITÉ DE PAINS VIENNOIS

Croissants au Beurre
Petits pains pour Restaurants et Hôtels
ON PORTE A DOMICILE

Matériaux de Construction
A. DE PARADE
20, Rue d'Espagne - TUNIS

Fabricant de Chaux grasses, Briques
Carreaux, Poteries artis-
tiques et Chaux hydraulique
Dépôt de Ciments, Plâtres, Tuiles
Tuyaux en grès vernissés
et de Carreaux en faïence pour
revêtements
Seule maison ayant continuellement
un grand stock de tous matériaux.

Compagnie Algérienne
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 15 MILLIONS entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France
Escompte, recouvrements, avan-
ces sur titres et marchandises, chè-
ques et lettres de crédit sur tous
pays, encaissements de coupons,
ventes, achat sur garde de titres.
Intérêt bonifié aux déposants de
fonds 2 0/0 - Bons de caisse, bons
trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à
un an et quatre ans, 2 1/2 0/0;
bons à cinq ans, 4 0/0

Restaurant de Bourgogne
9, Rue Al-Djazira
Cuisine Bourgeoise
REPAS A LA CARTE
Pensions à des prix très modérés
Chambres Meublées

Domaine P. Potin
CHAUX
HYDRAULIQUE
et Ciments
Dépôt : rue du Portugal

5 Médailles d'Or - Grand Diplôme
d'honneur, Paris 1889
Demange Frères & Alloth
Propriétaires-Industriels
PAU, SOUSSE, BORDEAUX
HUILES D'OLIVE DE TUNISIE
Garantie pure de tout mélange

EXPÉDITION EN COLIS POSTAUX DE 5 KILOS
en Tunisie, Algérie, Corse, France
et à l'étranger.
Livraison à domicile en estagnon
DE 5, 10, 15, 20 ET 25 KIL.
S'adresser pour toutes les Com-
mandes à M. PAUL NADAL, repré-
sentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Italie.
- TUNIS.
Envoi franco d'échantillons sur demande

Grande Boulangerie
et Pâtisserie Anglaise
Wagner et Albrecht
24, Rue d'Italie, 24
et rue de la Commission, 8 - TUNIS
Brioche. - Croissants. - Petits
Pains pour thé et café. - Bonbons.
- Gâteaux. - Tartes. - Desserts,
etc.
Pains de luxe et de ménage. - Spé-
cialité de Pains anglais. - Biscuits.
- Pâtés fins. - Vins fins et liqueur
de premier choix. - Petits fours.
Fournitures pour soirées, Baptême
Mariages et Bals.

Banque de Tunisie
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 5 millions de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvre-
ments. - Avances sur prêts, sur la
marchandise et sur hypothèques sur
immobilières ou maritimes. - Dé-
pôts à vue et à échéances fixes -
garde de titres au paiement et es-
compte de coupons. Reports. -
Cotisations de bourse au comptant et à
terme sur tous les marchés euro-
péens. - Emission de chèques et
de lettres de crédit sur tous pays.
SOUSCRIPTIONS - EMISSIONS

LAIT CONDENSÉ "VIKING"
NON SUCRÉ
est la perfection du lait condensé

Il est extrêmement riche en crème, qu'il remplace
très bien chez les pâtisseries et dans les bonnes cuisines
où souvent le lait condensé sucré ne peut servir.
Il remplace absolument, mélangé à trois parties d'eau,
le lait naturel le plus riche (lait chaud aux cafés).
Il possède cet avantage sur le lait sucré qu'étant non
sucré, on peut ajouter à son goût la quantité de sucre
nécessitée par le besoin.
Ce lait, provenant des pâturages renommés de la
Norvège, se vend dans toutes les épiceries.
Norwegian Milk Cond Co, Christiania
Agents: FION frères, 12, rue Es-Sadkia à Tunis.

Médaille d'Or
Exposition Universelle de
vers 1899

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE
AIMÉ EYRIÈS
TUNIS - 24, Rue d'Italie 24 - TUNIS
MAISON FRANÇAISE
La plus ancienne de Tunis, se recommandant par la finesse de ses produits
PAR TOUS LES COURTIERS
GRAND ARRIVAGE DE FROMAGES ET BEURRE FRAIS
MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

ENTREPRISE DE PEINTURE
A. CASTEL
TUNIS. - 25, rue d'Italie, 25. - TUNIS
Dorure sur verre. - Enseignes imitation émail
ARMOIRES & MÈDAILLES. - VENTE DE COULEURS & VERNIS

ÉPICERIE ET COMESTIBLES
GROS DOURA FRÈRES DÉTAIL
Entrepôts : rue des Glacières, 10 & 29
Succursales : Rue de Zargoun 4
Dentrées coloniales; Légumes secs; Conserves alimentaires; Savons de
France et de Soussse; Semoules et Farines; Pétrole et Huile de Soussse;
Liqueurs ordinaires et des premières marques.

AUX CISEAUX D'OR
Fabrique générale d'instrument... d'appareils de l'intérieur et de Médecine
Fabrique de Coutellerie en tous genres. - Fabrication de Bandage
ET D'APPAREILS ORTHOPÉDIQUES SUR MESURE
Maison de Confiance
L. THIERS, coutelier, bandagiste orthopédiste
TUNIS. 26, Rue Al-Djazira, 26. - TUNIS
Instruments de chirurgie et pour vétérinaires, couteaux de poche ex-
tra fins, coutellerie fine, coutellerie de table, canifs, lupo-cors, ciseaux.
Sécateurs, greffoirs, pique-vins, rasoirs garantis ondes humaines
des meilleurs systèmes, tondeuses pour chevaux, chiens, moutons.
Outils pour bouchers, charcutiers, cuisiniers horticulteurs, vigneron etc.
Bandages pour toutes hernies, ceintures hypogastriques, suspensoirs,
bas élastiques et en peau de chien, gouttières, attelles, jambes de bois,
membres artificiels, béquilles, articles de voyage pour malades.
Urinoirs, irrigateurs, injecteurs, sondes, pulvérisateurs, seringues sous-
cutanées, ceintures-ventrières, articles d'allaitement et d'hygiène. - Ré-
parations et aiguisage en tous genres.
Maison recommandée par ses articles supérieurs en qualité et solidité

MAISON PIERRE AUVIN - TUNIS
Marbres bruts et ouvrés
Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie
CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS
Articles de fumisterie, carrelages, escaliers, monuments funéraires
Bureaux et magasins : 7, Rue d'Espagne.
Vastes Entrepôts : Rue d'Italie
N. B. - Des ouvriers spéciaux sont attachés à la maison pour la pose de
travaux.

LE MONDE
Cie Française d'Assurances sur la vie et contre l'incendie
SIEGE SOCIAL: PARIS, 16, rue Lepelletier
SOUS LE CONTROLE DE L'ÉTAT

INCENDIERS - assurances
d'immobiliers, fermes mobilières, marchand-
ses. - Assurances contre la foudre et des
appareils à vapeur. - Contre les recours
des locataires. - Contre les risques locaux
et les risques du voisinage.

VIE. - Assurances en cas de décès.
Mixtes et à terme fixe. - Assurances en cas
de vie. - Rentes viagères immédiates différées
et de survies. - Nues. - Propriétés, etc.

La Cie Le Monde opère à primes fixes. Elle assure conjointement
es propriétaires et les locataires une prime inférieure à celle applicable
à chacun séparément; la Cie affranchit de toute responsabilité les familles
et les domestiques des assurés.
Les polices de la Compagnie Le Monde sont acceptées par Le Cré-
dit Foncier de France.
S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent
général et inspecteur de la Cie à Tunis, 25, Avenue de Paris.

"LE PHÉNIX"
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE
SIEGE SOCIAL: 34, rue Lafayette. - PARIS
Agent général pour la Tunisie:
M. Ch. BAUDOT, 15, rue d'Italie. - TUNIS
PRINCIPALES SOUS-AGENCES:
MM. NESTLER, à Sfax; PAGLIARELLI, à Sfax; PAVRON, à Gabès
WARGUËRE, à Medhia; SAVON FAFAUS, à Bizerte; PHILIPPE SANG
à La Goulette, Kram et environs; GUILLET, à Medjazz-el-Bab; LORTI
à Souk-el-Arba; GUYON, à Ghardimaou et LEVY, à Kairouan.

Demandez Partout
LE KINA BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison Lavaine et Co et du champagne
Montebello.

A. GAUVAIN
Dépositaire de la Maison "Saint Frères"
TUNIS. - RUE D'ESPAGNE, 22
Toiles à voiles et galvanisées - Tentés et Tapis - Rideaux -
Toiles et Sacs - Mouquilles - Chemises - Gilets de chasse - Es-
padrilles - Sangles, Septain - Cordages et Ficelles.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme - Capital 30 millions
SUCCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadkia, 8
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres
encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe:
A vue 2 1/2 % - 3 mois 2 1/2 % - 6 mois 2 1/2 % - 1 an 2 1/2 %

TRANSIT INTERNATIONAL
P. Dana & Foubert
TUNIS. - 12, RUE ES-SADIKIA, 12. - TUNIS
Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des Chemins de Fer de Marseille
GONDRAND FRÈRES, gents
Embarquements. - Débarquements. - Service des Bagages aux
arrivées et départs des paquebots.
Un agent portant les insignes GONDRAND FRÈRES est en perma-
nence à la salle des douanes.
Magasin de dépôt. - Opérations en douane. - Avances sur mar-
chandises. - Camionnage pour la ville et la campagne. - Déménage-
ments.
TARIFS MODÉRÉS ET AGRÉÉS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES
(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de
chemins de fer.)
Un emballer de Paris est attaché à l'Agence

CIE DE NAVIGATION MIXTE
Cie TOUCHE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.730.500 FRANCS
Service postal Français
AGENCE DE TUNIS
Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches
DÉPART tous les jeudis à 5 h. soir de MARSEILLE pour TUNIS
- tous les mardis à 4 h. du soir de TUNIS pour MARSEILLE
- tous les dimanches à 4 h. 1/2 du s. de TUNIS pour SOUSSE, MO-
NASTIR, MEHDIA, Sfax, GABÈS et DJERBA
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis,
rue d'Allemagne
L'Agent, J. B. PÉDELUPÉ,

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 100.000.000 de francs
AGENCE DE TUNIS
Th. PROUST*, directeur
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur
titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit,
ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses
sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.
Dépôts à vue et à échéances fixes
A vue..... 2 % A 3 ans..... 3 1/2 %
A 1 an..... 2 1/2 % A 4 ans et au-delà..... 3 %
A 2 ans..... 3 %
Location de coffres-forts
Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposi-
tion du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants
la plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

Compagnie Générale Transatlantique
SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
Départ de Marseille..... Vendredi à 4 heures soir
Arrivée à Tunis..... Dimanche à 5 heures m
Départ de Tunis pour Malte..... Dimanche à 9 h. 30.
Arrivée à Malte..... Lundi à 9 h. 30 matin
Départ de Malte pour Tunis..... Lundi à 5 h. soir
Arrivée à Tunis..... Mardi à 11 matin
Départ de Tunis pour Marseille..... Mercredi à 3 h. 30 soir
Arrivée à Marseille..... Jeudi à 5 h. matin
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille
Départ de Marseille..... Lundi à 4 heures.
Arrivée à Tunis..... Mercredi à 5 h. matin
Départ de Tunis pour Sousse..... Mercredi à 3 h. 30 soir
Arrivée à Sousse..... Jeudi à 3 h. 30
Départ de Sousse pour Tunis..... Jeudi à 5 h. soir.
Arrivée à Tunis..... Vendredi à 5 h. matin.
Départ de Tunis pour Marseille..... Samedi à 3 h. 30.
Arrivée à Marseille..... Lundi à 5 h. matin.

Prix des Places:
1^{re} classe, 100 fr. 2^e cl. 70 fr., 3^e cl. 30 fr. 4^e cl. 15 fr. nourriture comprise
AVIS IMPORTANT
MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de
passage à Tunis.
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure
avant celle fixée pour le départ.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Gé-
nérale Transatlantique, 3, rue Es-Sadkia.